

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

### 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **BAKTOL P**

Utilisation : produit chimique utilisé en oenologie

Fournisseur : Société SOFRALAB - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 29 30 – Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

### 2 - Composition/ Information sur les composants

Disulfite de potassium

N° CAS : 16731-55-8

N° CE : 240 – 795 – 3

K2S2 O5

Symbole de danger : Xi irritant

Phrases de risques : R37 - R41 – R31

### 3 - Identification des dangers

Risque de lésions oculaires.

Produit irritant pour les voies respiratoires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

### 4 - Premiers secours

Retirer les vêtements imprégnés

En cas d'inhalation : apport d'air frais, secours médical

En cas de contact avec la peau : laver à fond à l'eau et au savon

En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 mn en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

**Indications pour le médecin**

**Dangers** : en cas d'ingestion, risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique.

### 5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés : Eau

Risques particuliers : Dioxyde de soufre.  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

Equipement particulier de protection : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention : Eviter la formation de poussières. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage : Pour de grandes quantités. Ramasser par un moyen mécanique. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
Résidus. Ramasser par un moyen mécanique. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

## 7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter la formation de poussières. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Protection contre l'incendie et l'explosion : La substance/le produit n'est pas combustible.

Stockage : Séparer des acides et des substances formant des acides. Séparer des agents oxydants. Ne pas stocker avec : nitrate de sodium, nitrite de sodium, sulfure de sodium.  
Autres données sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

## 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :

7446-09-5 : Dioxyde de soufre  
VME 5mg/m<sup>3</sup> ; 2 ppm (VLEP-INRS (FR))  
VLE (FR) 10 mg/m<sup>3</sup> ; 5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte : Filtre à particules types P1 ou FFP1 (faible capacité de rétention pour particules solides par ex. en 143, 149).

Protection des mains :

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloropène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres

Remarque complémentaire : les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est noté que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie selon EN 374, compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (par ex. la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains et / ou le visage avant les pauses et après le travail.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

### 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Cristaux blancs
Odeur	: odeur faible de dioxyde de soufre
Température de décomposition	: 150° C
Solubilité dans l'eau à 20°C	: 450 g/L
pH (solution à 20 %)	: 3,5 à 4,5
Densité apparente	: 1100 à 1300
Coefficient de partage n – octanol / eau (25°C) (log Pow) = - 4 (ligne directrice 107 de l'OCDE)	

### 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique	: > 150 °C
Matière à éviter	: acides – agents d'oxydation – nitrites - nitrates
Réactions dangereuses	: Se décompose à chaud en donnant de l'anhydride sulfureux (SO <sub>2</sub> ). Réaction violente avec les acides et les agents oxydants avec dégagement de SO <sub>2</sub>

### 11 - Informations toxicologiques

DL50 / par voie orale/rat : 2.300 mg/kg (test BASF)

Par inhalation/rat : / 8 h (test BASF)

Test du risque par inhalation (IRT) : pas de mortalité au bout de 8 heures lors de tests sur animaux.

Lors de l'inhalation d'un mélange vapeur/air hautement enrichi, compte tenu de la volatilité, il n'y a pas de risque aigu.

Irritation primaire cutanée/lapin : non irritant (test BASF)

Irritations primaires des muqueuses/lapin : Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Irritant pour les voies respiratoires.

Un effet sensibilisant pour les personnes particulièrement sensibles ne peut être exclu.

Autres informations :

Aucun effet mutagène n'a été décelé dans différents tests réalisés sur les microorganismes et sur la plupart des cultures de cellules de mammifères. De même, aucun effet mutagène n'a été décelé lors d'essais sur les animaux.

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour les altérations de la fertilité.

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****Produit : BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

**12 - Informations écologiques****Ecotoxicité :**

Toxicité vis-à-vis des poissons : OCDE 203 ; ISO 7346 ; 84/449/CCE, C.1 statique

Brachydanio rerio/CL50(96 h) : 460 – 1.000 mg/L

Voir texte libre.

## Invertébrés aquatiques :

Directive 79/831/CEE statique

Daphnia magna/CE 50(48 h) : 88,8 mg/L

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

## Plantes aquatique(s) :

autre(s) statique

Scenedesmus subspicatus/CE 50(72 h) : 48,1 mg/L

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

## Microorganismes/Effet sur la boue activée :

DIN38412 partie 8 aquatique

Pseudomonas sp./ CE 10(17 h) : 32 mg/L

## Evaluation de la toxicité aquatique :

Nocif (nocivité aigüe) pour les organismes aquatiques

**Persistance et dégradabilité**

Appréciation : Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Demande chimique en oxygène (DCO) : (calculé(e)) env. 140 mg/g

**Potentiel de bioaccumulation**

En raison de coefficient de partage n-octanol/eau (low Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

## Indications complémentaires :

## Autres informations sur l'écotoxicité :

A concentration élevée, la substance peut entraîner une forte consommation d'oxygène dans les stations d'épuration biologiques ou dans les eaux. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

**13 - Considération relative à l'élimination**

Prendre contact avec le fabricant pour le recyclage.

Pour le recyclage prendre contact avec des bourses des déchets.

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## Emballage non nettoyé :

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale, ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **BAKTOL P**

Version n°03 du 03/02/2005

### 14 - Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport (ADR RID ADNR IMDG/GGVSeeOACI/iATA)

### 15 - Informations réglementaires

Réglementation de l'union européenne (Etiquetage) / Prescriptions nationales.

Numéro-CE : 240-795-3

**Directive 67/548/CEE du conseil du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses :**

Symbole(s) de danger : Xi irritant

Phrase(s) de risque : - R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
- R 37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
- R 41 : Risque des lésions oculaires graves.

Conseil(s) de prudence : - S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
- S 39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### 16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »